



Litige locataire/agence de location meuble de cuisine

Par **Pastek**, le **01/10/2019** à **17:10**

Bonjour,

Depuis fin 2012 je loue un appartement neuf (je suis le premier locataire) équipé avant mon arrivée de meubles de cuisine, d'un réfrigérateur et d'un lave-linge. En février 2019 les meubles hauts de la cuisine sont tombés, les fixations au mur ont lâché. Il y a eu un peu de casse sur ma vaisselle (pas grand chose mis à part un set de flutes de champagne), il n'y avait que de la nourriture qui était stocké dans ces meubles.

Les fixations des meubles était de type cheville Molly, mais elles étaient installées très proches les unes des autres sur une paroi placo contrairement à ce que prescrit le fournisseur des chevilles qui demande plus de 10 cm entre 2 pour ce type de paroi (<https://www.molly-fixations.com/foire-aux-questions/>)

J'ai donc signalé le problème à mon agence de location et à mon assurance. Mon assurance m'a dit que ce n'était pas à elle de couvrir les dommages, quand à l'agence... elle a fait preuve d'une inertie sans fin pour "traiter" le problème (étant assez occupé par ailleurs, je ne les ais pas harcelé tout les jours pour faire bouger les choses). Bref, 3 entreprises différentes sont passées :

- La première venait pour chiffrer la repose de meubles, mais s'est vite rendu compte qu'il fallait d'abord reprendre la cloison, et m'a confirmé que les fixations n'étaient pas bonnes.
- La seconde est venue pour chiffrer la reprise de la cloison
- une 3ème est venue chiffrer la repose des meubles.

Tout cela en 8 mois... Et aujourd'hui après une enième relance à l'agence pour savoir quand les travaux allaient démarrer, il m'annonce que : *"l'assurance propriétaire ne prend pas en charge le sinistre. En fait de quoi, il vous appartient de vous rapprocher de votre assurance pour qu'une expertise soit effectuée avec les meubles de cuisines.*

A toutes fins utiles, je vous précise que le propriétaire est d'accord pour participer à la remise

en état des meubles hauts de la cuisine."

J'avoue que je ne sais pas trop quoi faire... Les meubles ne sont pas à moi, je ne pense pas avoir surchargé ces meubles qui ont tenu 7 ans sans problème alors qu'un défaut manifeste de fixations (que j'ai déjà signalé à l'agence, préconisation de fabricant à l'appui) est en cause.

Quels peuvent-être mes recours ? Sachant qu'à minima j'aimerais juste retrouver une cuisine fonctionnelle... Au mieux j'aimerais un dédomagement pour la casse occasionné et une ristourne sur mon loyer pour les 8 mois (minimum) passé avec une cuisine non fonctionnelle.

Merci d'avance de votre aide,